3,00€ samedi 24 – dimanche 25 juillet 2021 LE FIGARO – N° 23 926 – www.lefigaro.fr – France métropolitaine uniquement Dernière édition

lefigaro.fr

LE FIGARO

« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur » Beaumarchais

L'ÉTÉ DU FIGARO

SUR LES TRACES DE TOCQUEVILLE
BALTIMORE, L'AUTRE FACE DE LA PROSPÉRITÉ AMÉRICAINE
PAGE 20

REPORTAGE
À CARRARE, LA NOUVELLE BATAILLE DU MARBRE PAGE 13

VOYAGES TOQUÉS
VENISE, LE GOÛT DE LA MER
PAGE 15

LES FAITS DIVERS QUI ONT INSPIRÉ DES ÉCRIVAINS
L'AFFAIRE DE RIS OU LE COMPLOT SELON BALZAC
PAGE 22

JEUX D'ÉTÉ
PAGES 17 ET 18

PRÉSIDENTIELLE
Duel à distance entre Macron et Hidalgo pour « l'héritage » des JO PAGE 4

ENTRETIEN
Batho : « Je défends une écologie qui réponde à la situation d'urgence absolue que nous vivons »
PAGE 5

TERRORISME
Alerte sur un risque d'attaque PAGE 8

COVID-19
Faut-il s'inquiéter de la hausse des hospitalisations en France ?
PAGE 9

CHAMPS LIBRES
- La chronique de Mathieu Bock-Côté
- La tribune de Mgr Jean-Pierre Batut
PAGE 21

FIGARO **OUI** FIGARO **NON**

Réponses à la question de vendredi :
Allez-vous suivre les Jeux olympiques de Tokyo?

OUI	NON
27 %	73 %

TOTAL DE VOTANTS : 115741

Votez aujourd'hui sur lefigaro.fr
Approuvez-vous l'extension du passe sanitaire pour les visites à l'hôpital?

Éoliennes : une prolifération qui provoque l'exaspération

Sur terre comme en mer, le gouvernement poursuit ses objectifs et multiplie les parcs éoliens, malgré la généralisation des oppositions locales, nationales et européennes.

De la baie de Saint-Brieuc au Parlement européen, les éoliennes suscitent une crispation croissante. Alors que les pêcheurs de coquilles Saint-Jacques des Côtes-d'Armor s'attaquent au navire envoyé sur le chantier pour le forage des sols, les eurodéputés votent à propos d'un rapport qui alerte sur l'impact environnemental d'un tel projet.
Les mâts, communément décriés pour l'atteinte qu'ils portent aux paysages, sont maintenant souvent attaqués pour les dommages qu'ils causent à la biodiversité. Un comble.
Pourtant, rien ne semble faire dévier le gouvernement de sa trajectoire sur le sujet. Quatrième parc éolien terrestre européen, la France compte actuellement plus de 8000 mâts. Le total doit atteindre environ 14500 éoliennes en 2028. En mer, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) veut faire doubler la capacité installée sur le même laps de temps.

→ LES PÊCHEURS DE SAINT-BRIEUC ENTRE COLÈRE ET RÉSIGNATION
→ DES CENTAINES DE MÂTS EN MER MÉDITERRANÉE
→ DES AGRICULTEURS ÉPUISÉS AU PIED DU PARC « LE PLUS ÉTUDIÉ DE FRANCE »
PAGES 2, 3 ET L'ÉDITORIAL

ANTONIN THUILLIER/AFP

À Tokyo, l'émotion et la ferveur malgré tout

Au terme d'une cérémonie d'ouverture plus sobre que d'habitude mais émouvante, la joueuse de tennis japonaise Naomi Osaka a allumé la flamme olympique des Jeux de Tokyo qui va briller jusqu'au 8 août prochain. PAGES 10 À 12

Le casse-tête des contrôles sanitaires dans les aéroports

Le temps passé par un passager dans un aéroport a doublé en deux ans avec les démarches liées au Covid. Les opérateurs aéroportuaires et les compagnies aériennes multiplient les initiatives pour limiter les files d'attente. En parallèle, les spécialistes de la sécurité travaillent sur de nouvelles solutions numériques à base d'intelligence artificielle, afin de fluidifier les contrôles.
PAGES 24 ET 25

ÉDITORIAL par Bertrand de Saint-Vincent bdesaintvincent@lefigaro.fr

Dix ans pour rien

Dix ans que ça dure. À Nantes, la cour d'appel administrative vient d'annuler les autorisations d'un parc éolien dans les Côtes-d'Armor, en raison de son impact négatif sur le paysage. Les travaux avaient déjà démarré et la société responsable a annoncé se tourner vers le Conseil d'État. Près de Saint-Brieuc, malgré la colère croissante des pêcheurs, l'érection de soixante-deux mâts de 207 mètres de haut a été validée le long de côtes labélisées Grand Site de France. Dans le Nord, la Belgique saisit la justice pour tenter de faire annuler un vaste projet offshore du côté de Dunkerque… Quel gâchis ! De temps, d'argent, d'énergie. À quoi servent les dirigeants s'ils sont incapables de fixer une ligne claire sur un point aussi fondamental que la politique énergétique de la France ? À nourrir l'abstention.
Malgré les recours, les dossiers alarmistes, les critiques étayées, les éoliennes continuent, dans un va-et-vient chaotique, à tracer leur sillon de laideur inutile. Coulés dans le béton, nourris de métaux rares, à l'extraction polluante, alimentés par des centrales à gaz, ces candides moulins à vent persistent à faire figure de sauveurs de la planète. Tous les rapports sur leurs limites – faible rendement, coût exorbitant, impact désastreux sur le patrimoine et l'environnement – n'y font rien. Aux yeux de leurs partisans les plus acharnés, ces encombrants pylônes demeurent le seul moyen d'avancer sur la voie magique de la neutralité carbone. Quoi qu'il en coûte.

> Quel gâchis ! De temps, d'argent, d'énergie

Il est temps de dissiper le brouillard coupable qui entoure et dissimule la vraie nature de ces tourniquets ; d'extirper les arrière-pensées idéologiques de ceux qui aspirent à les voir balayer les fondements de notre croissance. « *Du rêve aux réalités* », comme le dit un documentaire dont l'audience témoigne de l'évolution de l'opinion, la marge est béante. L'exigence d'une énergie propre, renouvelable, est partagée par le plus grand nombre. On ne peut la laisser entre les pales d'une armée dont l'une des caractéristiques est de demeurer les bras croisés les trois quarts du temps. ■

AGUTTES
MAISON DE VENTES AUX ENCHÈRES

ART CONTEMPORAIN

Vente en préparation
25 octobre 2021 *en marge de la FIAC*

Pierre Alechinsky
Sans titre, 1984
Proposé à la vente le 25 octobre

DEMANDE D'ESTIMATION
Ophélie Guillerot
+33 (0)1 47 45 93 02 - guillerot@aguttes.com

1ère maison de ventes aux enchères indépendante en France
Neuilly-sur-Seine - Paris - Lyon - Aix-en-Provence - Bruxelles
Suivez-nous | aguttes.com/newsletter |

COURTESY OF THE BEINECKE RARE BOOK & MANUSCRIPT LIBRARY, YALE UNIVERSITY – VALÉRIE SEGOND

M 00108 - 724 - F: 3,00 €

AND : 3,20 € – BEL : 3 € – CH : 4,20 FS – CAN : 5,70 $C – D : 3,60 € – A : 3,60 € – ESP : 3,20 € – Canaries : 3,20 € – GB : 2,90 £ – GR : 3,40 € – DOM : 3,20 € – ITA : 3,30 €
LUX : 3 € – NL : 3,40 € – PORT.CONT : 3,30 € – MAR : 23 DH – TUN : 4,40 DT – ZONE CFA : 2.400 CFA ISSN 0182.5852

Les parcs éoliens prolifèrent malgré une forte opposition

Le gouvernement est déterminé à multiplier les édifications de mâts, sur terre comme en mer, en dépit des protestations de tous bords.

Les vingt-quatre éoliennes du parc situé entre Ollières et Artigues (Var) suscitent des controverses à cause de leur proximité avec la montagne Sainte-Victoire *(en arrière-plan)*.
SERGE MERCIER/PHOTOPQR/LA PROVENCE/MAXPPP

AMANDINE HESS @AmandineHess

SUR TERRE comme en mer, l'implantation des éoliennes suscite la crispation. Dans la baie de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), des marins pêcheurs protestent contre la création d'un parc offshore, inquiets pour l'avenir de leurs ressources en coquilles Saint-Jacques *(lire ci-dessous)*. Dans le Haut-Var, l'association de défense du patrimoine Sites et monuments réclame le démantèlement de 22 mâts implantés près de la montagne Sainte-Victoire, déclarés illégaux par le tribunal administratif de Toulon car leur autorisation environnementale est caduque. Dans le Morbihan, l'association Vent de forêt se mobilise contre la création d'un parc éolien dans la forêt de Lanouée, deuxième massif forestier de Bretagne. D'autres regardent même avec anxiété chez nos voisins frontaliers. À la frontière franco-suisse, dans le Haut-Doubs, des habitants s'inquiètent de l'implantation de 9 éoliennes sur une hauteur du Jura vaudois (Suisse), à deux pas du Parc naturel régional du Haut-Jura.

Quatrième parc éolien terrestre européen, la France compte actuellement plus de 8 000 mâts. Le total doit atteindre environ 14 500 éoliennes en 2028. Après la Grande-Bretagne, l'Hexagone bénéficie également du deuxième gisement d'éolien en mer en Europe. Ce potentiel reste quasiment inexploité car seule FloatGen, une éolienne utilisée à des fins de recherche près du Croisic, flotte actuellement au large de nos côtes. Cependant, 7 parcs éoliens - Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), Fécamp (Seine-Maritime), île d'Yeu-Noirmoutier (Vendée), Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), Courseulles-sur-Mer (Calvados), Dieppe-Le Tréport (Seine-Maritime) et Dunkerque (Nord) - doivent être mis en service entre 2022 et 2027. La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) veut faire doubler la capacité installée d'éolien en mer de 2023 à 2028.

Sources de polémiques, les éoliennes sont accusées par leurs nombreux détracteurs de produire une électricité intermittente et non pilotable, de nuire à la biodiversité, au cadre de vie des riverains, d'être non recyclables et d'engendrer de la bétonnisation, ou de faire tache dans le paysage. Il leur est également reproché de produire trop peu d'électricité pour remplacer le nucléaire, qui est déjà une source d'électricité décarbonée. *« N'opposons pas nucléaire et énergies renouvelables mais regardons ce qu'il reste à décarboner »*, encourage Matthieu Monnier, adjoint au délégué général chez France Énergie Éolienne. Il répond que les éoliennes ont un taux de recyclabilité et de réutilisation de 98 %, que l'exploitant est obligé de prendre en charge leur fin de vie, et que leurs impacts sur les ressources halieutiques restent marginaux.

Principaux projets éoliens

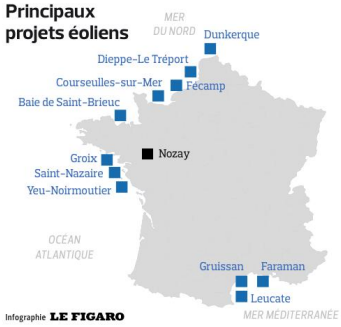

Infographie LE FIGARO

L'eurodéputé néerlandais Peter van Dalen (Parti populaire européen - PPE), vice-président de la commission de la pêche au Parlement européen, et le député européen François-Xavier Bellamy (PPE) ne sont pas du même avis. Ils ont embarqué mardi à bord d'un bateau de pêche pour mettre le cap sur le chantier du parc éolien de la baie de Saint-Brieuc. Van Dalen a notamment piloté un rapport d'initiative voté le 7 juillet par le Parlement européen afin d'alerter sur l'impact environnemental de l'éolien en mer. *« On voit bien que tout ça répond à un agenda idéologique plutôt qu'à une vraie nécessité écologique ou économique. À Saint-Brieuc, on va produire l'électricité la plus chère de toute l'Europe »*, accuse Bellamy. Tout en respectant les distances légales avec le chantier, l'ONG de défense des océans Sea Shepherd organisera une action dans la baie de Saint-Brieuc début août afin de documenter la présence de vie marine. *« On ne peut pas sacrifier la biodiversité au climat, ça n'a aucun sens »*, alerte Lamya Essemlali, présidente de Sea Shepherd France. L'ONG prévoit également d'attaquer au Conseil d'État les dérogations à la protection d'espèces protégées dont le projet éolien a bénéficié.

En Bourgogne-Franche-Comté, le Collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et la préservation du patrimoine (Crecep) a porté un recours contentieux

Les pêcheurs de Saint-Brieuc entre colère et résignation

MARIE CASTREC
CÔTES-D'ARMOR

« On n'a pas fini les analyses de la pollution mais on permet de laisser revenir le bateau ! Et on semble faire une confiance aveugle à ce promoteur… » À Saint-Brieuc comme sur tout le littoral breton, le projet de parc éolien, en préparation depuis une quinzaine d'années et dont les travaux de construction ont commencé il y a six mois, déchaîne les crispations. Une fuite d'huile sur le chantier, en juin, n'a rien arrangé.

Deux manifestations musclées ont été organisées par des pêcheurs du département des Côtes-d'Armor, à coups de fusées de détresse et de projectiles divers balancés depuis des bateaux de pêche en direction du *« mastodonte fossoyeur de la baie »*, le navire *Aeolus* de la société Van Oord - société chargée par Ailes Marines (en charge du chantier) de la réalisation des forages et de l'installation des pieux des fondations du parc en construction. Celui-là même qui, le 14 juin, a causé une pollution d'ampleur due à une fuite de leur structure : *« 100 litres d'huile »*, selon la préfecture maritime de l'Atlantique, ayant provoqué une nappe de 16 km de long et 2,8 km de large. Face à cette pollution d'ampleur significative, la préfecture maritime de l'Atlantique a rapidement transmis les éléments observés au procureur de la République de Brest, à présent en charge du dossier - le tribunal de grande instance de Brest étant référent en matière de pollution maritime. L'Aeolus avait alors immédiatement quitté les côtes bretonnes pour une expertise et réparation rapides au port de Rotterdam, d'où il est parti la semaine dernière pour être accueilli, le jeudi 15 juillet vers 20 heures, par une poignée de professionnels toujours en colère. *« La fuite était bien plus importante ! On a porté plainte immédiatement*, tonne Alain Coudray, président du comité des pêches des Côtes-d'Armor (CDPMEM22). *Le problème, c'est que leur matériel n'est pas adapté, il y a déjà eu trop de forages de réalisés, et pas correctement - ce qui entraîne une destruction des fonds non négligeable. On attend 62 éoliennes dans ce parc, et s'il faut faire trois trous pour planter un seul pieu à chaque fois, cela va être un vrai gruyère qui impactera vraisemblablement la biodiversité, et la biomasse exploitable. D'autant qu'on ne connaît pas l'impact réel de ce parc - cela impactera-t-il la coquille pour la reproduction ou non ? On ne sait pas. »* Et ce pêcheur briochin, aujourd'hui à la retraite, d'ajouter que sur 220 bateaux sur la baie, ce sont *« 100 bateaux qui travaillent pendant un mois la coquille - une cinquantaine pêchant le bulot ou œuvrant un peu au chalut »*.

Pour lui comme pour d'autres, *« il n'y a pas eu de concertation depuis deux ans et demi quant à l'époque et aux zones de travaux en temps ; le vrai planning du chantier devait être fait avec nous. On se fout bien de nous »*. Les conclusions de l'analyse de la pollution ont été confiées par le parquet de Brest aux mains expertes du Cedre (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux), référent européen, voire international sur les questions de pollution maritime, qui a vu le jour - à l'instar de Vigipol -, au lendemain du terrible naufrage de l'*Amoco Cadiz*, en mars 1978, à Portsall, dans le Finistère.

En attendant, c'est sur le littoral costarmoricain qu'on commence à se poser des questions quant à ces derniers coups de sang. *« Ils étaient 72 sur la première manifestation, 24 sur la deuxième et moins de dix la semaine dernière »*, glisse Yannick Hemeury, président de l'Association de soutien aux pêcheurs du Trégor-Goëlo (ASPTG). Une baisse de la mobilisation qui ne le surprend pas tant que cela. *« Moi, comme d'autres, je me pose quelques questions logiques : depuis 2012, création du conseil départemental, on n'a jamais pris aucune résolution contre le parc éolien. Nous avons accepté nous-mêmes, depuis le début, ce projet, en le signant. Le problème, ce n'est pas d'être pour ou contre le parc arrivé à cette date, mais de tenir ses engagements vis-à-vis de l'Europe, qui a, en partie, porté ce projet. La zone de pêche a été réfléchie et est de moindre impact niveau pêche ; les expertises sur les espèces suivront plus tard. »* Le comité régional des pêches en convient, *« Ailes Marines s'était engagé à dédommager les professionnels à hauteur de leur perte de chiffre d'affaires »*. Des armateurs ont, d'ailleurs, négocié très récemment des indemnités avec Ailes Marines…

> **« On attend 62 éoliennes dans ce parc, et s'il faut faire trois trous pour planter un seul pieu à chaque fois, cela va être un vrai gruyère »**
> ALAIN COUDRAY, PRÉSIDENT DU COMITÉ DES PÊCHES DES CÔTES D'ARMOR

« Ce projet est dans les tuyaux depuis quinze ans », rappelle Olivier Le Nézet, président du comité régional des pêches. *« On est d'accord qu'entre les zones de pêche qui évoluent et le dérèglement climatique, un projet à quinze ans n'a pas de sens. Mais, malgré de nombreux facteurs de crispation, il a été signé… Et pourtant, la Bretagne demeure le plus gros quartier de pêche de France - entre 40 et 50 % de la pêche nationale »*. La région compte effectivement 5 800 marins pour près de 1 400 navires, dont 80 % de moins de 12 mètres. Yannick Hemeury conclut : *« On est quand même citoyens avant d'être marins-pêcheurs. Il faut bien aller de l'avant. »* ■

Soixante-cinq bateaux de pêche se sont rassemblés autour de l'*Aeolus* pour protester contre le début du chantier du parc éolien en baie de Saint-Brieuc.
VINCENT MOUCHEL/PHOTOPQR/OUEST FRANCE/MAXPPP

Des centaines de

GUILLAUME MOLLARET
@Newsdusud

L'éolien flottant divise les pro et les anti-éolien et même jusqu'aux anti-éolien entre eux. En 2023, 6 mâts seront posés sur les eaux méditerranéennes au large de Port-la-Nouvelle et de Gruissan (Aude), à environ 16 kilomètres des côtes. Depuis la plage, elles devraient être visibles. *« Il faudrait qu'elles soient à 30 km pour ne pas avoir d'impact paysager »*, estime Kevin Jeanroy, représentant de plusieurs collectifs anti-éolien dont Toutes nos énergies Occitanie Environnement. Alors que ces projets sont actés et verront effectivement le jour, les « anti » sont actuellement mobilisés pour prendre part au débat public qui s'est ouvert le 12 juillet pour une durée de trois mois. Le projet débattu est d'une tout autre envergure que le précédent. Alors que ce dernier avait, selon l'industriel lauréat, *« enregistré 90 % d'avis favorables »*, le projet actuellement à l'examen comprendrait deux parcs composés chacun de 50 moulins en pleine capacité.

Si le projet est acté, les appels d'offres pourraient être lancés dès l'an prochain avec une mise en service des aérogénérateurs prévue en 2030 au large de deux zones comprises entre le large de Fos-sur-Mer, de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. *« Faut-il développer d'importants parcs éoliens commerciaux en mer Méditerranée ? C'est la question de fond de ce débat. Et si oui, où et comment ? Si le projet ne se faisait pas, faudrait-il faire autre chose à la place ? Dans tous les cas, quels sont les impacts positifs ou*

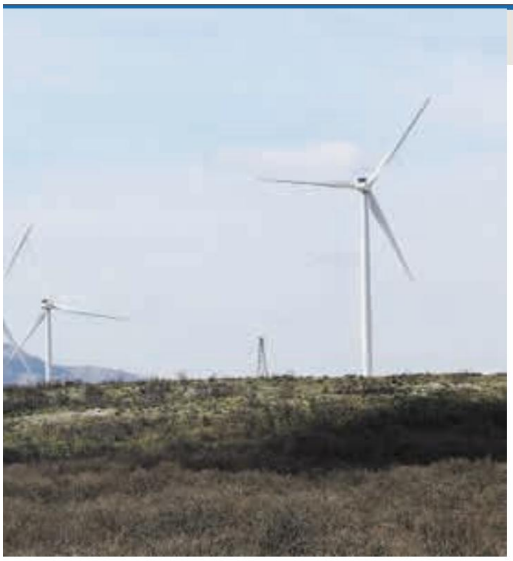

auprès du tribunal administratif de Dijon en février dernier contre le schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) à cause de ses *« lacunes »* et de ses *« recommandations de développement massif de parcs éoliens industriels »*. *« On veut un Sraddet fondé sur une étude d'impact environnemental digne de ce nom »*, revendique Louis Landrot, président de Sauvegarde Sud-Morvan. L'association s'inquiète notamment pour la protection de la biodiversité, rappelant que la région est traversée par un couloir de migrations d'espèces d'oiseaux protégées, dont le milan royal. *« Les projets éoliens vont détruire le tourisme vert qui est un des points d'appui du développement de nos régions »*, regrette également Marie-Christine Chanez, présidente du Crecep.

En outre, un récent sondage d'Opinionway a recueilli l'opinion des habitants de Bourgogne-Franche-Comté sur l'impact multidimensionnel de l'éolien. Ainsi, 66 % des sondés pensent que l'impact des projets éoliens sur la valeur du patrimoine immobilier à proximité est négatif. *« On s'aperçoit que, contrairement à ce que Mme Pompili* (ministre de la Transition écologique, NDLR) *martèle, à savoir que la majorité des Français est favorable à l'éolien, en Bourgogne-Franche-Comté, ce n'est pas le cas »*, considère Marie-Christine Chanez.

« Beaucoup cherchent à politiser, cliver, polémiquer autour de ce sujet », avait accusé Barbara Pompili en mai. Alors que la loi climat et résilience a été définitivement votée par le Parlement mardi, la question de l'éolien avait provoqué de vifs débats. Les sénateurs avaient accordé un droit de véto aux maires lors de l'implantation d'éoliennes que les députés ont finalement supprimé. Le conseil municipal pourra toutefois *« adresser ses observations au porteur de projet »*. Bien que les consultations permettent *« d'éviter des trous dans la raquette »*, ce droit de véto était *« un cadeau empoisonné »*, estime l'entourage de la ministre de la Transition écologique. *« La sécurité nationale d'approvisionnement en énergie et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre sont de la responsabilité de l'État, pas des maires. »* Malgré toutes ces tensions, le gouvernement semble déterminé à suivre sa feuille de route. Une circulaire récente a chargé les préfets de cartographier les zones propices au développement de l'éolien terrestre. ■

Des agriculteurs épuisés au pied du parc « le plus étudié de France »

THIBAULT DUMAS
À NOZAY

> On veut obtenir la vérité. L'État ou Enedis, contre qui on va aussi porter plainte, n'ont jamais appliqué le principe de précaution alors qu'il y a de vrais doutes sur les câbles enterrés
>
> DIDIER POTIRON, EXPLOITANT AGRICOLE

Vingt-sept études en huit ans. Le parc des Quatre Seigneurs, à Nozay, à 40 kilomètres au nord de Nantes, affiche le titre officieux de « parc éolien le plus étudié de France ». Tout commence à l'automne 2012, par des crises de panique des troupeaux de vaches, du lait caillé et une natalité qui plonge sur les fermes familiales de Céline Bouvet et de Didier et Murielle Potiron. L'implantation de huit éoliennes débute sur leurs terres, contre quelques milliers d'euros par an. Le constructeur est toulousain (Abo WIND), l'exploitant, un fonds d'investissement allemand (KGAL).

Après la mise en service, arrivent les décès de bovins. En nombre. Plus de 450 sur les deux exploitations désormais. *« C'est usant, car on est coincé jour et nuit dans cette histoire de fous. On est éleveurs et on n'est pas là pour faire de la maltraitance et voir souffrir des animaux ! »* s'exaspère Céline Bouvet. Les problèmes de santé de 23 riverains, des troubles musculaires jusqu'à des crises d'épilepsie, des cancers, ont même été constatés en 2019 par le service pathologie professionnelle environnementale du CHU de Nantes. Car les rapports sanitaires, vétérinaires et techniques s'amoncellent, comme les arrêtés préfectoraux (une demi-douzaine à date). Sans explication ni solution définitive.

La dernière étude publiée par la CGEDD et la CGAAER* cet hiver, a reconnu *« la concomitance des troubles intervenus dans les élevages avec la construction du parc éolien, qu'un arrêt inopiné du parc au printemps 2017 semble renforcer »*. Tout en isolant *« deux facteurs potentiels et principaux de perturbation qui pourraient expliquer la situation très particulière de ces deux exploitations. Il s'agit des phénomènes de courants électriques (courants vagabonds) et de la situation hydrogéologique de leurs sous-sols »*. L'exploitant, le fonds allemand KGAL, a longtemps refusé un arrêt-test du parc pendant une dizaine de jours – il en coûterait environ 100 000 euros – demandé par les éleveurs, et repris depuis six mois par le ministère de la Transition écologique.

Lassé, le couple d'agriculteurs Potiron a déposé un recours devant le tribunal judiciaire de Nantes pour *« trouble anormal de voisinage »*. L'audience, qui devait avoir lieu en avril, a été reportée au 15 septembre prochain. Et ce pour permettre l'arrêt-test des éoliennes… qui n'a toujours pas eu lieu, faute d'accord protocolaire de toutes les parties, alors que KGAL veut, en échange, un retrait de la plainte. *« On veut obtenir la vérité. L'État ou Enedis, contre qui on va aussi porter plainte, n'ont jamais appliqué le principe de précaution alors qu'il y a de vrais doutes sur les câbles enterrés »*, maintient Didier Potiron, qui s'oriente vers une délocalisation de son exploitation, poussée par les autorités et préparée par la chambre d'agriculture 44. *« On est tout petits et il y a énormément d'enjeux financiers. Mais moralement, physiquement, c'est dur de ternir. La suite ne sera que judiciaire »*, souffle Céline Bouvet. Cet été, l'agricultrice se met en retrait de son exploitation pour travailler en intérim.

En janvier, elle avait porté plainte auprès de la Cour de justice de la République (CJR) pour *« complicité par aide à l'administration de substances nocives »* et *« omission de combattre un sinistre »* en visant quatre ministres, dont le premier d'entre eux, Jean Castex. Sous les éoliennes, Céline Bouvet attend toujours d'en connaître la recevabilité. ■

* *Conseil général de l'environnement et du développement durable et Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux.*

> À Saint-Brieuc, il est encore temps d'arrêter les frais : le gouvernement doit d'urgence mettre fin à ce chantier, pour sortir de ce contresens écologique et économique
>
> FRANÇOIS-XAVIER BELLAMY
> DÉPUTÉ EUROPÉEN, APRÈS UNE VISITE SUR LE CHANTIER DU PARC ÉOLIEN

14 500
éoliennes
Le nombre total de mâts prévus en France en 2028

mâts en mer Méditerranée

négatifs pour l'économie, l'environnement ? Les réponses à ces questions engageront la Méditerranée française pour longtemps », résume Étienne Ballan, le président de la commission particulière du débat public Éoliennes flottantes en Méditerranée, qui organise plusieurs rencontres avec autochtones et vacanciers depuis quelques jours.

« Nous avons de nombreux questionnements car l'éolien flottant a, c'est vrai, un impact moindre sur les fonds marins par rapport à ce qui sera fait en baie de Saint-Brieuc. On se pose cependant toujours la question de l'impact des ondes électromagnétiques émises sur les cétacés et les raies ; et aussi sur les risques encourus par les oiseaux marins. Il reste également la question de l'impact paysager et notamment le clignotement nocturne permanent des aérogénérateurs. Par ailleurs, il y a le parc naturel marin du golfe du Lion à préserver. Il est pour nous hors de question d'y implanter quoi que ce soit », poursuit Kevin Jeanroy, conscient qu'au sein de son collectif la position à tenir est également débattue.

30
kilomètres
La distance qui devrait séparer les éoliennes de la côte

Au-delà des éoliennes défendues par certains écologistes et pourfendues par d'autres, c'est l'extension du port industriel de Port-la-Nouvelle qui cristallise les tensions dans l'Aude. Le port, géré par la région Occitanie, est actuellement en travaux et les nouveaux aménagements devront accueillir une activité d'assemblage d'éoliennes dont celles des futurs parcs éoliens flottants actuellement en débat… si leur érection est retenue. *« L'énergie fournie par les éoliennes du golfe du Lion alimentera la future usine de production d'hydrogène vert de l'entreprise Qair à Port-la-Nouvelle et une filière à haute valeur ajoutée d'hydrogène vert »*, argumente en soutien la région Occitanie, présidée par Carole Delga (PS), récemment élue à la tête de l'association Régions de France.

« L'assemblage des éoliennes à Port-la-Nouvelle, c'est un peu le cheval de Troie de l'extension du port industriel. C'est un prétexte destiné à mieux faire passer la pilule auprès de certains écologistes sur la destruction d'une plage et l'importation d'agrocarburant en provenance du Brésil », raille pour sa part Pascal Pavie, représentant de la Confédération paysanne, qui suspecte également une volonté d'importer des céréales via ce port, au détriment de l'agriculture française. Ses doutes sont-ils fondés ou simplement destinés à rallier les sceptiques à son camp ? Début juillet, le tribunal administratif de Montpellier a en tout cas débouté des plaignants qui s'opposaient à la création d'une société d'économie mixte nouvelle pour la gestion du port. Les requérants espéraient ralentir les projets industriels dont ceux liés aux fameuses éoliennes flottantes. ■